

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20 décembre 2022

ID : 014-211401815-20221212-DELIB20221207-DE



Exécutoire le 20 décembre 2022



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

| | |
|---|---------------------------------------|
| Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 25 | Séance du 12 décembre 2022 |
| Date de la convocation : 6 décembre 2022 | |
| Delib20221207 | |

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, , Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Laurent EUDE à M. Philippe BERARDI
Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS à Mme Véronique LEVILLAIN
Mme Ymen FARHAT à M. Mustapha MZARI-ROSSI
M. Florent ANDRÉ à M. Didier LIZORET.

Secrétaire :

M. Damien GUINEHEUX, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20 décembre 2022

ID : 014-211401815-20221212-DELIB20221207-DE

Exécutoire le 20 décembre 2022



N° Delib202207

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association *Les Amis de Madeleine Lamy*

La commission des affaires sociales et de l'emploi a rédigé en 2004, en partenariat avec la maison de retraite Madeleine Lamy et en collaboration avec des juristes, une convention dont l'objet est le versement d'une subvention annuelle destinée à financer le recrutement d'un ou plusieurs salariés affectés aux soins des pensionnaires de cet établissement.

L'objectif est d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de la maison de retraite de Cormelles le Royal.

Au vu des résultats 2021 et des prévisions pour 2022, la commission des finances et de l'administration Générale propose de reconduire ces dispositions pour 2023.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer l'avenant à la convention d'origine à intervenir entre la Commune et l'association *Les Amis de Madeleine Lamy*, tel qu'annexé à la présente délibération,
- Mandater avant le 31 décembre 2022 les 45 000 € prévus à la convention pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 14 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN